

Isothérapie placentaire

Par isothérapie on désigne le traitement par des médicaments homéopathiques obtenus à partir d'un prélèvement biologique ou autre fourni par le patient, (par exemple du placenta). L'isothérapie n'est autorisée qu'en tant que préparation magistrale et n'est de ce fait préparée que sur prescription médicale.

Le placenta joue un rôle immunologique très particulier, puisqu'il permet la croissance de cellules étrangères (celles de l'enfant) dans l'utérus de la mère. Le fait de donner au bébé des dilutions de l'extrait de son propre placenta pour stimuler le développement de sa réponse immunitaire est une stratégie conforme à l'approche thérapeutique homéopathique.

<http://homeoswiss.ch/placenta.php>

<http://www.serolab.ch/images/stories/Isoth%C3%A9rapie%20placenta.pdf>

Pharmacie SENSUS.CH à Lausanne : 0213312900 OU INFO@SENSU.CH

<http://www.mentop.de/plazenta-homoeopathisch.html>

<http://placentotherapie.canalblog.com/>

Voir également le livre

<http://www.amazon.fr/Le-Placenta-rituels-usages-th%C3%A9rapeutiques/dp/2361050021>

